



République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi

PRIMATURE

MCA SENEGAL

**PROCES VERBAL DE LA DIX-SEPTIÈME REUNION ORDINAIRE
DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU
MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT-SENEGAL**

Le jeudi 24 octobre 2013 à 10h 08 mns, s'est tenue au Radisson Blu Hôtel, la **dix-septième réunion ordinaire du Conseil de Surveillance du Millennium Challenge Account-Sénégal**, sous la présidence de monsieur El Mansour TALL, Assurant l'intérim du Président du Conseil.

La réunion a été dûment convoquée le 03 octobre 2013, par le Président du Conseil de Surveillance, conformément aux termes (1) du Millennium Challenge Compact (ci-après « Compact ») conclu entre les Etats-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire du Millennium Challenge Corporation (ci-après « MCC »), et la République du Sénégal, agissant par son gouvernement (ci-après « Gouvernement ») signé le 16 septembre 2009; et (2) du décret n°2009-1447 du 30 Décembre 2009 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Millennium Challenge Account Sénégal (ci-après « MCA-Sénégal »), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour ;
2. Adoption des PV de la seizième réunion ordinaire du 13 juin 2013 et des réunions extraordinaires des 03 juillet et 14 août 2013 ;
3. Etat d'avancement des activités ;
4. Approbation du Plan de passation des marchés couvrant la période octobre 2013 à mars 2014 ;
5. Approbation de l'avenant n°1 au Contrat PAR RN6 avec LB/AGEIM et de l'avenant n° 1 au contrat de travaux de Ngallenka avec le Groupement d'entreprises RC Construcoes / RC Sénégal (dépassements du montant de l'avenant de plus de 10% du montant du contrat) ;
6. Réorganisation, management du programme et les questions de ressources humaines et approbation du nouvel organigramme et de la nouvelle grille salariale ;

7. Informations sur les prochaines étapes, Questions diverses, Agenda de la prochaine réunion de Conseil du Surveillance.

I. **MEMBRES DU CONSEIL:**

1. **Membres présents:**

Membres votants:

- **El Mansour TALL**
Ministère chargé de la Justice
- **Massar WAGUE**
Ministère chargé l'Economie et des Finances
- **Yaya DIATTA**
Ministère chargé des Infrastructures
- **Ndiobo DIENE**
Ministère chargé de l'Agriculture
- **Etienne TURPIN**
Ministère chargé des Collectivités locales
- **Ousmane KA**
Ministère chargé du développement social et du genre
- **Baye Ibrahima DIAGNE**
Conseil National du Patronat (CNP)
- **Amacodou DIOUF**
CONGAD

Observateurs :

- **Papa Modou NDIAYE,**
Directeur Général p.i. de MCA-Sénégal ;
- **M. Randall WOOD,**
Resident Country Director, Senegal, MCC

2. **Membres représentés:**

- **Mme Abibatou NDIAYE**
Fédération des Associations Féminines du Sénégal (FAFS)

3. **Membres participants par Téléphone ou vidéoconférence : AUCUN.**

4. **Membres absents:**

- **M. Coly SECK**
Ministère des Affaires Etrangères
- **Mme Aïta Sarr SECK**
Ministère chargé de l'Environnement
- **Mor Talla KANE**
Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal (CNES)

Chaque membre du Conseil reconnaît avoir été convoqué à cette réunion dans un délai raisonnable.

5. **Autres personnes présentes:**

- **M. Moustapha DIOUF**, Conseiller Spécial du Premier Ministre, désigné membre du Conseil de Surveillance (admis en qualité de personne ressource en attendant l'obtention de l'ANO du MCC)
- **M. Cheikh Tidiane SENE**, Directeur du projet Irrigation
- **M. Abdoulaye DIARRA**, Directeur du projet Routes
- **M. Massamba DIOP**, Directeur du Suivi & Evaluation
- **Mme Mame Ndella DIATTARA**, Directeur administratif et financier
- **M. Mor FAYE**, Directeur des passations des marchés

6. **Secrétaire de Séance:**

- **M. Ahmadou TALL**, Conseiller Juridique MCA-Sénégal.

II. **DEBATS:**

1. **Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour**

Le MCC n'ayant pas encore donné son Avis de Non Objection à la désignation de **M. Moustapha DIOUF**, Conseiller Spécial du Premier Ministre, comme membre du Conseil de Surveillance, **M. El Mansour TALL** a été désigné pour présider la réunion.

Le Président a procédé à la vérification du quorum requis et a constaté que ledit quorum était atteint. Il a ensuite, ensuite, procédé à l'ouverture de la réunion à 10h 08 mns.

Avant de présenter l'ordre du jour, le président a félicité M. papa Modou NDIAYE désigné directeur général par intérim par le Conseil de Surveillance lors de la réunion extraordinaire du 14 août 2013. Il lui a rappelé que des péripéties avaient amené les autorités à faire remercier l'ancien DG. Des défis énormes sont à relever. Il a exprimé au DG par intérim le soutien du Conseil de Surveillance dans l'exécution de sa mission.

Le président a également exprimé les félicitations du conseil à l'endroit de M. Moustapha DIOUF à qui il a manifesté la disposition de chacun des membres à l'aider pour qu'il puisse prendre la barre du MCA-Sénégal.

En réponse, **M. Papa Modou NDIAYE** a exprimé ses remerciements au président de séance et à l'ensemble des membres du Conseil. Il a ensuite fait remarquer qu'il a fait venir à la réunion certains directeurs de MCA-Sénégal, conformément aux recommandations du Conseil, pour que ceux-ci puissent éclairer sur certaines questions techniques.

M. Ndiobo DIENE, Secrétaire général du Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural a exprimé sa satisfaction et son enthousiasme de rejoindre le Conseil de Surveillance de MCA-Sénégal. Il s'est engagé à œuvrer sans relâche pour contribuer à ce que les 22 mois qui restent dans la vie du compact soient conduits avec succès. Il a aussi félicité le Directeur général p.i. pour sa désignation et lui a souhaité plein succès dans l'exécution de sa mission.

Il a, ensuite, été procédé à l'adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour a été approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Validation des procès-verbaux de la seizième réunion ordinaire du 13 juin 2013 et des réunions extraordinaires des 03 juillet et 14 août 2013

Lesdits procès-verbaux ont été examinés et adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés avec les corrections proposées.

3. Etat d'avancement des activités et des contrats signés

Le Directeur Général p.i. a présenté l'état d'avancement des activités de MCA-Sénégal comme suit :

A la date du 24 octobre 2013, il reste exactement 699 jours pour arriver à la fin du Compact prévu pour le 23 septembre 2015. Les délais sont assez serrés. Si pour certains lots de travaux, même s'il y a un risque de dépassement du délai contractuel, nous sommes sûrs de pour achever les travaux bien avant la fin du Compact. Par contre pour d'autres lots de travaux comme le lot 1 de la RN6 et les lots 2 et 3 des travaux du Delta, les marges par rapport à la fin du Compact sont faibles et les risques de non achèvement sont réels.

Nous allons d'abord présenter le **Projet Irrigation et Gestion des Ressources en Eau** et, ensuite nous procéderons à la présentation du **Projet Réhabilitation des Routes**.

1. Projet Irrigation et Gestion des Ressources en Eau

Le projet irrigation est composé du sous projet Delta qui a pour but d'étudier et de réaliser le schéma hydraulique du Delta, dans ses composantes, adduction et drainage, et du sous projet Podor.

La fiche synoptique du projet irrigation se présente comme suit :

	Entreprise	Début	Fin prévue	Montant en HT
Delta				73 832 125 645
Lot 1	Conduril	janvier-13	novembre-14	6 893 369 471
Lot 2	Conduril	mai-13	juillet-15	29 151 797 996
Lot 3	Razel/Sogea Satom	mai-13	juillet-15	31 853 764 457
Lot 4	Eiffage	mai-13	décembre-14	5 933 193 721
Ngallenka	RC	novembre-12	décembre-13	2 410 930 615
Total Travaux IWRM				76 243 056 260

Le sous projet Delta est subdivisé en quatre lots de travaux :

- Lot 1: Ouvrages sur les adducteurs
- Lot 2: Terrassements Adducteurs
- Lot 3: Terrassements Emissaire
- Lot 4: Ouvrages de l'Emissaire

Lot 1 Ouvrages sur les adducteurs du Delta (Marché MCA-S/IWRM/2012/055) : Le contrat des travaux a été attribué à l'Entrepreneur CONDURIL ENGENHARIA SA pour un montant de 6 893 369 471 F CFA avec un délai d'exécution des travaux de vingt-deux (22) mois. La date de commencement des travaux a été fixée au 21 Janvier 2013. Le constat d'achèvement des travaux est prévu pour Novembre 2014. Actuellement, le projet a atteint un taux d'exécution physique de 16% pour un délai consommé de 36 % et un taux d'absorption financière de 12 % compte non tenu de l'avance de démarrage de 10 %.

Il est prévu une finalisation de l'ensemble études d'exécution en fin Octobre 2013 et le démarrage effectif de la réalisation des ouvrages pour début Novembre 2013 sans gros risque de non achèvement dans la période du compact.

Lot 2 Terrassements Adducteurs (Marché MCA-S/IWRM/2013/019) : Le contrat des travaux a été attribué à l'Entrepreneur CONDURIL ENGENHARIA SA pour un montant de 29.151.797.996 F CFA avec un délai d'exécution des travaux de vingt-six (26) mois. La date de commencement des travaux a été fixée au 21 Mai 2013 et le constat d'achèvement est attendu pour le mois de Juillet 2015. Au stade actuel, le projet a un taux d'exécution physique de 12 % pour un délai consommé de 15 % et un taux d'absorption financière de 13 % compte non tenu de l'avance de démarrage de 20 %.

Les études d'exécution devront être finalisées au plus tard en fin Novembre 2013 pour permettre d'engager les travaux. Vue la complexité des travaux de ce lot et les marges relativement nulles dans les délais planifiés, un suivi rigoureux sera nécessaire afin d'atténuer les risques non négligeables de non achèvement dans les délais du Compact notamment sur la mobilisation du matériel lourd et les taux de production.

Si nous ne réussissons pas à libérer les emprises du lot 2 d'ici le 21 novembre, nous nous exposerons à des risques de réclamations dont les montants sont très élevés. De ce que nous avons appris du MCC, l'expérience dans certains pays a montré que les réclamations des entreprises pourraient atteindre la somme de 30 000 Dollars US par jour de retard.

Le Directeur du Suivi de l'impact Environnemental et Social est actuellement sur le terrain. Moi-même, j'y serai dès demain pour apprécier l'avancement des travaux de libération des emprises et accélérer le rythme d'avancement des choses. A cette fin, nous avons déjà renforcé les équipes sur le terrain. Une spécialiste en gestion de base de données a été recrutée et affectée sur site dans le nord.

Ce qui a été à l'origine de certaines difficultés dans la mise en œuvre des activités de réinstallation, c'est que le Consultant AECOM, qui était chargé des études PAR dans la zone nord, avait fait des mauvaises appréciations des pertes subies par les personnes affectées par le projet. Les populations, de même que le bailleur d'ailleurs, avaient, à un certain moment, contesté les estimations qui avaient été faites.

Le tableau suivant présente la situation de la réinstallation du Lot 2

Biefs	TOTAL FINAL PAP	Dossiers validés		Dossiers restants	
		Nbre	%	Nbre	%
<i>Ngalam et Canal du Gandiolais</i>	87	0	0%	87	100%
<i>Lampsar Médian</i>	90	0	0%	90	100%
<i>Lampsar Aval</i>	193	20	10%	173	90%
<i>Gorom Amont et Aval</i>	104	26	25%	78	75%
<i>Lampsar Amont</i>	87	0	0%	87	100%
<i>Kassack Nord et Sud</i>	91	15	16%	76	84%
Total	652	61	9%	591	91%

Lot 3 Terrassements Emissaire (Marché MCA-S/IWRM/2013/020) : Le contrat des travaux a été attribué au Groupement Razel Bec / Sogea Sattom pour un montant de 31.853.764.457 F CFA avec un délai d'exécution des travaux de vingt-six (26) mois. La date de commencement des travaux a été fixée au 28 Mai 2013 et le constat d'achèvement est attendu pour le mois de Juillet 2015. Au stade actuel, le taux d'exécution physique est de 2 % pour un délai consommé de 15 % et un taux d'absorption financière de 0,42 % compte non tenu de l'avance de démarrage de 10 %.

L'ensemble des études d'exécution devront être finalisées au plus tard en fin Novembre 2013. Par ailleurs, au vu de la mobilisation actuelle d'une bonne partie du matériel (environ 50 %), le démarrage effectif des travaux est programmé pour mi-novembre. Les travaux étant prévus terminés deux mois avant la fin du compact, une maîtrise des délais est nécessaire sur l'ensemble des activités afin de limiter les risques de non achèvement dans les délais du Compact notamment sur les taux de production des déblais en eau.

Le tableau suivant présente la situation de la réinstallation du Lot 3

Biefs	TOTAL FINAL PAP	Dossiers validés		Dossiers restants	
		Nbre	%	Nbre	%
<i>Canal compensateur (rive droite)</i>	75	64	84%	11	16%
<i>Canal compensateur (rive gauche)</i>	27	24	89%	3	11%
<i>Émissaire Djeuss</i>	69	46	65%	23	35%
<i>Canal J</i>	4	2	50%	2	50%
Total	175	136	78%	39	22%

Lot 4 Ouvrages Emissaire du Delta (Marché MCA-S/IWRM/2013/013) : Le contrat des travaux a été attribué au Groupement Eiffage SA / DLE Spécialités pour un montant de 5.933.193.721 F CFA avec un délai d'exécution des travaux de vingt (20) mois. La date de commencement des travaux a été fixée au 10 Mai 2013 et le constat d'achèvement est attendu pour le mois de Janvier 2015. Sur ce lot, le taux actuel d'exécution physique est de 19 % pour un délai consommé de 23,8 % et un taux d'absorption financière de 2,8 % compte non tenu de l'avance de démarrage de 10 %. Les progrès physiques actuels de l'entreprise permettent d'envisager la réalisation des activités dans le délai du compact.

D'une façon générale, la véritable estimation des risques ne pourra être conduite qu'après l'installation définitive des entreprises et un premier trimestre d'activités de construction permettant d'avoir une bonne vision des rendements et cadences d'opération sur site notamment sur la période Octobre – Décembre 2013. Ceci est d'autant plus crucial que toutes les entreprises ont présenté des chronogrammes très tendus où les marges de manœuvre sont faibles voire nulles pour faire face à des imprévus ou des aléas techniques et sociaux en cours de chantier.

Travaux d'aménagement et d'équipement de la Cuvette de Ngallenka (Marché MC-S/IWRM/2012/052) : Le Groupement d'entreprises RC constructives / RC Sénégal est titulaire du contrat dont le montant est de 2 410 930 615 FCFA pour un délai d'exécution de 14 mois. La date de commencement des travaux a été fixée au 6 Novembre 2012 et le constat d'achèvement est attendu pour le mois de janvier 2014. Le taux d'avancement physique de 64 % alors que les prévisions étaient de 60 % en fin Septembre 2013. Les cadences de l'entreprise et la poursuite des travaux notamment le génie civil durant la période hivernale ont permis de rattraper les 12% de retard noté en fin Août 2013. Le délai consommé est de 75 % pour un taux d'absorption financière de 38 % compte non tenu de l'avance de démarrage de 10 %.

Il est prévu de finir sans contrainte majeure l'aménagement de la cuvette dans les délais du Compact. Un Avenant est en cours de finalisation en vue de la réalisation du réseau tertiaire pour une mise en eau du périmètre programmée en mars 2014.

Je ne vais pas évoquer l'activité de sécurisation foncière parce sur ce point nous n'avons pas de problèmes. Les activités se déroulent normalement.

Amacodou DIOUF : Nous avons fait une descente sur le terrain et nous avons attiré l'attention des entrepreneurs sur la nécessité d'accélérer le rythme pour achever les travaux dans les délais et d'éviter les réclamations qui ne sont qu'un système d'enrichissement des entreprises. Si aujourd'hui la libération des emprises pose problème, ça veut dire qu'il y aura des difficultés.

Des structures, notamment des ONG aient été recrutées pour faciliter les discussions avec les populations. Concernant la mise en œuvre du PAR, les chiffres qui nous sont communiqués ne sont pas bonnes. Il faut impérativement accélérer les travaux. Il faut augmenter le rythme d'avancement des travaux. Les réclamations pourront augmenter les problèmes.

Je constate que dans le Ngallenka, les gens ont beaucoup travaillé les choses avancées. Les problèmes sont dans le lot 2 du Delta.

Massar WAGUE : L'une des raisons qui ont motivé les changements à la direction générale de MCA-Sénégal, c'est le besoin d'accélérer l'avancement des travaux. Les déclarations du Directeur général par intérim m'ont inquiété. Il y a tout un travail à faire.

Dans les projets, il y a toujours des difficultés. Ce sur quoi il faut impérativement travailler, c'est la capacité d'anticipation. Il faut que des solutions soient trouvées très rapidement pour régler les contraintes du PAR.

Concernant les travaux tertiaires du projet de Ngallenka qui devront être financés par les ressources de l'Etat, il faut nous apporter des précisions.

Baye Ibrahima DIAGNE : Nous avons eu une expérience avec l'APIX où on a fait libérer les emprises pour permettre la réalisation des travaux et les procédures d'indemnisation se sont poursuivies. La question qui se pose est de savoir s'il ne faut pas faire partir les gens des zones d'emprise et ensuite régler les questions d'indemnisation. Je pense qu'il faut faire quitter les gens, on réalise les travaux et, après, on règle les problèmes d'indemnisation.

Yaya DIATTA : Quelles sont les mesures prises à l'interne pour apporter les réponses aux problèmes ?

Etienne TURPIN : D'abord, je voudrais féliciter Papa Modou Ndiaye pour sa désignation comme Directeur général par intérim. Ensuite je voudrais dire que je partage les préoccupations exprimées par Amacodou DIOUF. J'adhère également à la suggestion consistant à faire libérer les emprises des travaux et à régler les problèmes d'indemnisation ensuite.

Au niveau de notre ministère, nous avons reçu des correspondances émanant de notables qui habitent dans les zones d'exécution du projet irrigation et qui contestent ouvertement les critères d'affectation des terres retenus dans le cadre du projet. Qu'est ce qui s'est passé exactement ?

Ndiobo DIENE : Le problème est complexe. Je voudrais savoir qu'est-ce que nous pouvons mobiliser comme énergie pour que les choses avancent. Il faut que les travaux avancent. Qu'est-ce que nous pouvons faire pour ça ?

Alain DIOUF : Dans les neuf (9) collectivités locales où nous intervenons, nous avons arrêtés les critères de répartition des terres de façon consensuelle et transparente. Ces critères ont été validés par l'ensemble des acteurs. Aujourd'hui, la réalité est qu'en matière foncière, les textes sont disparates et les pratiques très variées. De ce fait, on ne peut implémenter un projet foncier sans que ne s'élève des contestations.

Nous avons mis en place un système transparent et inclusif et aussi un système de règlement des contestations. Il n'y a eu que deux villages qui avaient manifesté des désapprobations, il faut dire aussi, sous l'influence d'un Sous-préfet qui n'avait pas bien compris. La question a été vite réglée avec l'appui du marabout de la famille Tall habitant la localité. Depuis lors, tout est rentré dans l'ordre. Les enjeux sont importants. Il est dès lors compréhensible que les appétits soient aiguisés.

Cheikh Tidiane SENE : Je voudrais d'abord confirmer que les travaux ont effectivement démarré sur le terrain. Concernant le PAR, il a été divisé en deux zones : rouge et verte. Les zones vertes sont déjà disponibles et les entreprises peuvent y exécuter leurs travaux.

Pour éviter des problèmes de libération des emprises, nous avons amené les entreprises à démarrer immédiatement les canaux compensateurs pour permettre aux paysans de continuer leurs cultures. Nous avons amené les entreprises à démarrer les travaux sur les zones vertes. L'équipe chargée du PAR travaille d'arrache-pied à libérer les zones rouges. Mais nous n'attendons pas la finalisation de la mise en œuvre du PAR pour faire démarrer les travaux.

Papa Modou NDIAYE : Sur la question des PAR, il faut préciser que du point de vue contractuel, nous avons l'obligation de libérer les emprises à la date du 21 novembre 2013. Mais il faut aussi retenir que l'entreprise ne peut pas commencer ses travaux partout. Les zones vertes sont déjà disponibles pour le démarrage des travaux.

La différence avec le cas de l'APIX, c'est que le projet de MCA-Sénégal s'exécute sur des terrains agricoles et non en zone d'habitation. Le problème essentiel que nous avons dans l'exécution du PAR porte sur la fiabilité de la base de données. Mais une fois que les ententes individuelles sont signées, la procédure de paiement est assez efficace. Nous avons signé une convention avec le Crédit Mutuel du Sénégal qui soit procède à une ouverture de compte au nom du PAP qui reçoit le montant de l'indemnisation, soit fait pour celui-ci une mise à disposition.

En l'état actuel, nous avons mis en place une Direction exclusivement chargée de la réinstallation. Pour faire face aux difficultés de la base de données, nous avons recruté une informaticienne spécialisée en base de données. Celle-ci est installée à Saint-Louis, elle a pour mission de faire générer automatiquement les ententes individuelles.

Nous avons mobilisé une équipe PAR qui nous rassure sur sa capacité de sortir toutes les ententes avant le 21 novembre 2013.

Concernant les travaux tertiaires de la Cuvette de Ngallenka, ils ne seront pas financés avec les six milliards que l'Etat du Sénégal a mis à la disposition du MCA-Sénégal. Ils seront financés dans le cadre du budget d'investissement de la cellule d'Appui au MCA-Sénégal.

Les travaux tertiaires permettront aux paysans de pouvoir exploiter directement leurs champs sans faire des aménagements additionnels.

Mansour TALL : Je voudrais comprendre exactement c'est quoi les travaux du tertiaire.

Cheikh Tidiane SENE : on peut faire une analogie par rapport à la construction d'un immeuble. Le service public prend en charge l'installation de la conduite principale d'eau et des conduites secondaires. Mais pour faire parvenir l'eau à l'intérieur du bâtiment, notamment pour les appartements, il faudrait mettre en place une tuyauterie et faire des travaux de plomberie qui seront pris en charge par le propriétaire de l'immeuble.

Ousmane KA : Je félicite le DG par intérim et lui souhaite plein succès dans sa mission. Je voudrais savoir quelle est la place réservée aux jeunes et aux femmes dans tout ce processus.

Alain DIOUF : En ce qui concerne l'activité de sécurisation foncière, nous avons commencé par faire un état des lieux pour connaître la situation de l'occupation des terres. Dans le système de répartition que nous avons retenu, il est prévu que 10 % des terres seront réservés aux organisations féminines. Et, pour les 90 % restant, les femmes auront droit à un accès au même titre que les hommes.

Massar WAGUE : Je reviens sur la question des PAR. Si à la date du 21 novembre toutes les emprises ne sont pas libérées parce qu'il y a des cas de contentieux, par exemple, qu'est ce qui va se passer ?

Amacodou DIOUF : Lorsque nous étions sur le terrain, il nous avait été dit que le Groupement Razel Sogea Satom n'avait pas encore sorti son matériel du Port de Dakar. Qu'en est-il actuellement ? Est-ce que l'entreprise a réussi à mobiliser son matériel ?

Pour ce qui est de la libération des emprises, je ne crois pas la séparation entre zones rouges et vertes suffit à régler les problèmes. Il faut développer des capacités de négociation pour que les entreprises aient la possibilité de travailler sur tout le chantier. Il faut des approches pour trouver des solutions convaincantes. Il faut tirer les leçons des solutions déjà appliquées dans l'activité de sécurisation foncière pour régler la question PAR selon l'approche sociale. Il faut faire en sorte que dans les négociations, il y ait un système de régulation sociale. Il faut aller vers les marabouts sur le terrain pour régler les difficultés.

Papa Modou NDIAYE : La procédure de règlement des réclamations est déjà réglée dans le rapport PAR qui a été validé. Sur site, l'autorité administrative a mis en place un Comité de Conciliation. Mais il faut noter que nous ne sommes pas dans une situation où nous risquons de faire face à des

réclamations. Le cas échéant, nous avons des solutions à appliquer. Le problème que nous avons est juste relatif à la base de données. Si des dispositions supplémentaires sont nécessaires, nous allons les prendre.

En ce qui concerne l'existence de zones rouges et vertes, c'est bien mentionné dans les dossiers d'appel d'offres. Les entreprises en ont une bonne connaissance et ils l'ont pris en considération dans la formulation de leur offre financière.

Cheikh Tidiane SENE : Actuellement, le Groupement Razel Sogea Satom a beaucoup de matériels sur site. En ce qui concerne l'occupation des terres, vous avez, par exemple, 27 PAPs sur 18 Kms. Donc, il y a beaucoup d'espace pour engager les travaux. L'entreprise a un boulevard pour travailler effectivement.

Mansour TALL : Aujourd'hui, il nous reste 699 jours, donc 23 mois et 3 jours. Vous dites que le matériel de Razel est encore au port. Il faut donc accélérer le rythme.

Je doute sur la capacité des équipes de libérer les emprises à la date du 21 novembre 2013. Vous avez dit tantôt qu'il n'y a pas encore de travaux physiques sur certaines parties. Je note aussi qu'il n'a que 9 % de dossiers d'indemnisation validés sur le lot 2 Delta. C'est absolument faible. Il faudrait nous proposer des mesures fortes pour assurer l'exécution des travaux. Si l'ensemble des emprises n'est pas libéré, les travaux ne seront pas réalisés. On a parlé de déguerpir les occupants puis procéder après à leur indemnisation. Si cela ne pose pas de problèmes sociaux, il faut voir comment envisager une telle solution.

Je m'inquiète beaucoup aussi des travaux routiers. On disait qu'il n'y avait pas encore de poussières. Il faut identifier les risques et anticiper sur les mesures à prendre.

Papa Modou NDIAYE : les zones du projet sont des zones de culture, mais non cultivées. Toutes les personnes ont été informées à temps de l'arrivée des travaux. De ce fait elles n'ont pas cultivé cette saison. Il n'y aura donc pas de cultures à détruire.

Concernant les éventuelles réclamations, elles ne porteront certainement pas sur les montants alloués, parce que ces montants ont été arrêtés de façon consensuelle. Là où nous pourrions avoir quelques cas de réclamation c'est par rapport aux PAPs qui souhaitent plutôt être évitées au lieu d'être indemnisées.

Nous vous ferons parvenir une note pour vous informer de la situation de mise en œuvre du PAR à la date du 21 novembre.

2. Projet Réhabilitation des Routes

La fiche synoptique du projet de réhabilitation des routes se présente comme suit :

Au niveau de la RN6, il a été question des difficultés liées à la réinstallation des personnes affectées par le projet. Il nous avait été posé les contraintes sociologiques liées à la réinstallation. Ces contraintes sociologiques sont réelles sur le terrain, mais le DG ne les a pas évoquées. La segmentation qui a été faite est bien, mais il faut évoquer toutes les contraintes pour que des solutions soient trouvées.

Pour la RN2, je suis confiant, en dehors de la question de l'Optimisation/Redesign qui vient compliquer les choses.

Massar WAGUE : Jusqu'à quand vous allez discuter sur le redesign ? Quelles sont les conséquences sur les délais ?

Concernant la tranche optionnelle Kolda-Vélingara, est ce que vous êtes en mesure de dire si les travaux seront réalisés vu que la notification doit être faite avant le 19 novembre 2013 ?

A propos des risques de dépassement de délais, je vois que vous avez proposé des options pour anticiper sur les risques de non achèvement du lot 1 de la RN6. Je pense que cette démarche doit être généralisée.

Baye Ibrahima DIAGNE : Nous du secteur privé avons posé le problème de l'implication des entreprises locales. Aujourd'hui, nous constatons que les entreprises étrangères posent beaucoup de problèmes au point de devoir sous-traiter des parts de marché aux entreprises locales. Sur cette question, la réalité du terrain a prouvé que nous avons raison sur le bailleur.

Yaya DIATTA : Dès lors que nous sommes confrontés à des questions de délais, nous devons plutôt identifier des solutions pour régler ces questions de délais. Pour ce qui est de la ligne rouge, je pense qu'il s'agit d'un problème de structuration. Un ouvrage, c'est son objet qui compte. On peut aller en hauteur comme en largeur. Ce qui est le plus critique, c'est le délai dont nous disposons.

Le recyclage est fait dans certains pays étrangers, parce qu'ils ont des problèmes de hauteur. Donc, ils procèdent à un recyclage de la chaussée existante. Mais le problème ne se pose pas pour le Sénégal, ce projet n'a pas besoin d'un recyclage.

Randall WOOD : Le bailleur est avec vous. La question du redesign nous intéresse parce que c'est une opportunité pour aller plus loin par rapport à ce qui était prévu dans le Compact. Il y a un autre aspect, c'est la pénurie de matériaux. La construction d'une route implique la mobilisation de beaucoup de matériaux, ce qui nécessite beaucoup de frais de transport et beaucoup de temps. En recyclant les matériaux déjà existants sur la chaussée, on fit des économies.

Les Ingénieurs et les Entrepreneurs n'avaient pas pris sérieusement en compte cette option pour nous apporter des réponses claires. Nous allons prendre une décision rapidement sur la question.

Mansour TALL : Vous voulez dire M. WOOD qu'avec la même somme, on va faire plus de kilomètres de route avec la même qualité ? Il y a aussi un moment où on ne pourra plus décaisser. Est-ce qu'on a pris en compte les contraintes de délai dans le redesign envisagé ?

Randall WOOD : L'économie de temps fait dans le transport de matériaux permet de gagner du temps pour faire l'extension de la route.

Abdoulaye DIARRA : Généralement plus on monte, plus la qualité des matériaux baisse. La durée de vie des routes est prévue pour 20 ans. Il est important de noter que dans le contrat des entreprises, il est prévu la réalisation d'un dossier d'exécution. C'est donc de la responsabilité de l'entreprise de proposer un dossier d'exécution. Nous sommes certes ouverts aux propositions du bailleur. Mais il faut éviter que cela ne débouche à une querelle d'experts.

Pour ce qui concerne le redesign, l'*Implementation Letter* nous oblige à finaliser l'étude au plus tard le 02 décembre. La question est complexe. Mais nous nous engageons à faire le nécessaire dans les délais. L'exercice demandé par le bailleur est intéressante pour le MCA-Sénégal. Nous continuons l'exercice, mais nous souhaitons que les décisions soient prises sur la base de considérations purement techniques.

Au plus tard au mois de décembre, nous allons recevoir les conclusions des Ingénieurs sur le redesign optimisé. Mais cela ne veut pas dire qu'avant cette date, l'entreprise ne va pas poursuivre son travail.

Sur la tranche optionnelle, nous avons prévu que huit (8) après la date de commencement, soit le 19 novembre 2013, le MCA-Sénégal allait notifier à l'Entreprise la décision de réaliser ou non la tranche optionnelle. Nous allons demander à MCC l'autorisation de notifier la décision de réaliser la partie optionnelle dès lors qu'actuellement nous sommes sûrs de pouvoir rester dans le budget.

Papa Modou NDIAYE : Le fait de dire que la durée de vie de la route est de 20 ans relève du point de vue économique. L'entretien de la route sera nécessaire pour sa bonne conservation. En ce qui concerne la réinstallation des PAPS ce ne sera pas le cas pour tout le monde. Certains parmi eux recevront plutôt une compensation financière.

Concernant le redesign, il faut retenir que de toutes les façons, la qualité des routes sera maintenue. L'Ingénieur est notre conseil. Nous lui avons demandé de nous faire des propositions techniques pour faire des économies tout en maintenant la qualité des routes.

Mansour TALL : Je voudrais saluer la proposition du bailleur de faire des économies et de faire augmenter le linéaire de la route. Mais, je pense qu'il y a des questions techniques à régler au préalable. En aucune façon, cela ne devrait constituer une source de blocage pour l'avancement des travaux ou réduire la qualité des ouvrages.

Papa Modou NDIAYE : Je voudrais proposer au Conseil d'envisager de rencontrer les Directions Générales des entreprises chargées des travaux en vue de leur notifier l'importance des projets pour le Gouvernement du Sénégal et l'impératif nécessité de respecter les délais.

Amacodou DIOUF : Nous avons retenu de procéder à une certaine rupture. Les membres du Conseil de Surveillance doivent faire des descentes régulières sur le terrain. Cela doit être encouragé et favorisé. Le MCA-Sénégal doit s'atteler à organiser ces visites de terrain.

Mansour TALL : Nous avons décidé que les membres du Conseil doivent descendre sur le terrain et faire un rapport à l'attention du Conseil. Nous pouvons regrouper les Entrepreneurs et leur exprimer toutes nos préoccupations en notre qualité de représentants du Gouvernement.

Amacodou DIOUF : Je voudrais ajouter que c'est une bonne approche d'associer les Directeurs techniques à nos réunions. C'est un excellent outil d'aide à la décision.

4. Présentation et Approbation du Plan de passation des marchés (PPM) couvrant la période octobre 2013 à mars 2014

M. Mor FAYE, Directeur des Passations des Marchés de MCA-Sénégal, a présenté au Conseil le Plan des passations des marchés pour le semestre octobre 2013 à mars 2014. Il a fait comprendre que ledit plan avait été déjà transmis au MCC pour revue informelle. Le MCC a transmis ses observations qui vont apporter quelques modifications au PPM.

Amacodou DIOUF : L'exécution de ce PPM débute en octobre 2013. Nous allons statuer sur ce que vous envisagez de faire. Nous sommes déjà le 24 octobre. En bonne règle, vous auriez dû faire circulariser le document avant ce mois d'octobre.

Il y a des éléments qui sont indiqués dans le PPM qui nous ont aidé dans les activités de réinstallation. Il faut donc faire le maximum pour aller vite parce que les recrutements d'ONGs pour le développement d'activités de reconversion économique, le suivi du programme de réhabilitation économique et l'accompagnement à l'exploitation de périmètres maraîchers vont nous aider dans la réinstallation de personnes affectées.

Ce que je n'approuve pas dans le PPM ? Ce que je n'approuve pas, c'est l'affectation de bien et équipements à certains organismes comme la SAED. Ce n'est pas une bonne gouvernance de gestion publique.

Mor FAYE : Pour le recrutement des ONGs, nous avons déjà finalisé les demandes de propositions. Avant cela, nous avons anticipé en organisant une rencontre avec les ONGs sur place à Ziguinchor pour les informer et les sensibiliser sur l'importance de la mission.

Concernant les PMUs, ils sont des entités de MCA-Sénégal. Le matériel acquis pour le PMU n'est pas destiné à la SAED. Tout le matériel acquis sera inventorié. Il sera récupéré et transféré à l'Etat du Sénégal à la fin du Compact.

Mansour TALL : Je trouve que le plan contient beaucoup de recrutements de Consultants. Avec des montants élevés. Je pense que le montant alloué à l'activité d'édition et de publication de documents de capitalisation sur le foncier est plutôt faible. Cette rubrique mérite d'être augmentée.

Yaya DIATTA : Je voudrais savoir si les logiciels Spécialisés ont été acquis pour le PMU-Ageroute.

Mor FAYE : Le recrutement des consultants entre dans le processus d'accompagnement des personnes affectées pour parachever l'action de réinstallation.

La Formation aux techniques de collecte de données sera faite au profit du personnel de MCA-Sénégal, notamment les membres de la Direction du Suivi-Évaluation. Le budget de 25 000 US Dollars prévu est estimatif

Pour ce qui est du budget réservé à l'Impression & Reproduction du Rapport Annuel de MCA-Sénégal, déjà le bailleur avait estimé le budget assez élevé. On pourrait le revoir à la baisse.

Amacodou DIOUF : Le montant de 15 000 000 pour la production du rapport est élevé. Nous-mêmes, au niveau du CONGAD, nous avons produit deux rapports avec des montants plus faibles.

Baye Ibrahima DIAGNE : Les gros marchés ne profitent pas directement aux entreprises locales. Mais pour les marchés à montants plus faibles, il faut que cela bénéficie directement aux entreprises locales pour l'intérêt de l'économie nationale.

Papa Modou NDIAYE : les montants inscrits sur le PPM sont des prévisions. Un appel d'offres sera lancé, les fournisseurs ne connaîtront les prévisions budgétaires au moment de faire leurs offres.

Les règles qui régissent le programme imposent un appel d'offre ouvert comme principe. Il n'y a pas de préférence nationale.

Etienne TURPIN : Il faut éviter de modifier les montants puisque cela peut avoir des incidences dans la passation des marchés ; Les estimations ont été faites par les services techniques Il ne faut pas retenir des montants qui risqueraient de créer une situation de blocage.

Mansour TALL : Nous retiendrons un budget de 20 000 US Dollars pour l'édition de documents de capitalisation sur le foncier et le même montant pour l'édition de la revue annuelle de MCA-Sénégal.

A l'issue de ces débats le Plan de passation des marchés (PPM) couvrant la période octobre 2013 à mars 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés, sous réserves des modifications proposées.

5. Approbation de l'avenant n°1 au Contrat PAR RN6 avec LB/AGEIM et de l'avenant n° 1 au contrat de travaux de Ngallenka avec le Groupement d'entreprises RC Construcoes / RC Sénégal

Papa Modou NDIAYE : Le Groupement Louis Berger/AGEIM avait été recruté avait été recruté pour exécuter le PAR des 3 lots de la RN6 et procéder à la libération des emprises. Mais nous avons tardé à recevoir à obtenir de la part du MCC l'approbation du rapport PAR du Lot 1. Le MCC n'a donné son ANO que le 02 août 2013 alors que le Consultant avait mobilisé ses équipes sur le terrain depuis le 11 avril 2013. Il est apparu donc nécessaire de prendre en charge le temps de présence supplémentaire des équipes du Consultant.

En outre, ce Consultant aura besoin d'augmenter non seulement la taille de son effectif mais aussi le temps de présence des équipes pour prendre en charge les nouveaux paramètres introduits par le MCC et le MCA-Sénégal dans le questionnaire relatifs aux enquêtes de vulnérabilité.

En ce qui concerne l'avenant au Contrat du Groupement d'entreprises RC Construcoes / RC Sénégal, il a pour objet la réalisation des travaux supplémentaires d'aménagements tertiaires pour la mise en valeur du Périmètre pilote de NGALLENKA.

Mansour TALL : Je me souviens que nous avons longuement discuté sur le contrat de Louis Berger qui portait sur un montant important. Je trouve que le montant de l'avenant est aussi élevé, alors que les objectifs sont assez vagues. Il faudrait soit préciser les objectifs de l'avenant, soit diminuer son coût.

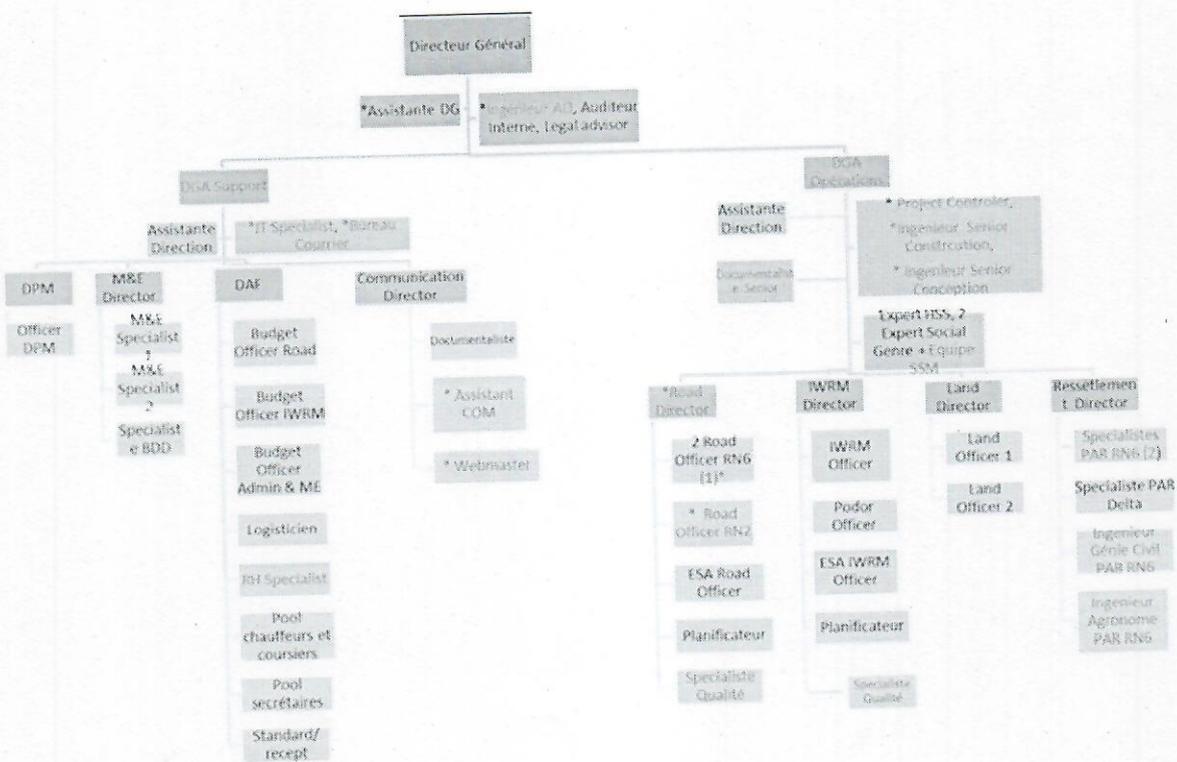
Papa Modou NDIAYE : Les prix retenus pour l'élaboration de l'avenant ne sont pas nouveaux. Il s'agit des prix qui avaient été arrêtés dans le contrat de base. Le MCA-Sénégal n'avait pas pu obtenir à temps l'approbation du rapport PAR Lot 1 RN6 alors que le Consultant avait lui mobilisé son équipe sur

le terrain. Le temps de prestation étant épuisé, il faut un avenant pour obtenir la mise en œuvre du PAR Lot 1 RN6.

Le Conseil approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'avenant n°1 au Contrat PAR RN6 avec LB/AGEIM et de l'avenant n° 1 au contrat de travaux de Ngallenka avec le Groupement d'entreprises RC Construcoes / RC Sénégal.

6. Réorganisation, management du programme et les questions de ressources humaines et approbation du nouvel organigramme et de la nouvelle grille salariale

Papa Modou NDIAYE : Le nouvel organigramme proposé se présente comme suit :



Il s'agit de regrouper les directions de projet et les activités techniques autour d'un Directeur Général adjoint chargé des Opérations. Une direction chargée de la réinstallation sera créée. Un Ingénieur chevronné se chargera ainsi, en qualité de DGA chargé des Opérations de coordonner l'ensemble des activités techniques.

Un second Directeur Général adjoint chargé du Support aux projets regroupera la DAF, la DPM, la Direction de la Communication et la Direction du Suivi et Evaluation.

Cet organigramme, nous l'avons conçu en relation avec le bailleur et en tenant compte de l'expérience des autres MCA. Il y a du personnel à recruter comme nous l'a demandé le MCC dans son *Implementation Letter* du 12 août 2013. Ensuite le MCA-Sénégal s'est séparé de certains membres de son personnel.

Baye Ibrahima DIAGNE : Moi, je pense que cet organigramme est un véritable risque pour le programme. Un expert qui est bon n'acceptera pas de quitter son poste et venir à MCA-Sénégal pour le temps des deux années seulement qui restent au programme.

Papa Modou NDIAYE : Un Consultant avait été déjà recruté comme Conseiller en Infrastructures. Celui-ci a l'avantage d'avoir été pendant longtemps le Directeur des Opérations au Mali. Les autres recrutements sont en cours. Nous avons déjà les rapports de recrutements, mais nous n'avons pas encore négocié les contrats.

Amacodou DIOUF : Cette affaire d'organigramme est une question très sérieuse. Elle bouleverse l'architecture organisationnelle de MCA-Sénégal. Cela n'apportera rien. Il faut rationaliser les ressources humaines. Les ressources dévolues au MCA-Sénégal seront multipliées par deux. Il y'aura des conflits de compétence. Par exemple le Directeur Irrigation qui veut faire un marché aura besoin de l'accord de deux DGA. Je demande où se trouve l'efficience.

Le Spécialiste en Infrastructures pourra pleinement jouer le rôle que l'on voudrait attribuer à un Directeur des opérations. C'est mieux de laisser l'organigramme comme il était. Il ne faut pas compliquer les choses. Nous venons de sortir d'une crise, il ne faut pas en créer une autre. Tu as trouvé les choses déjà trop complexes.

Massar WAGUE : L'organigramme me paraît cohérent. Mais le problème se situe dans les recrutements en perspective. Il s'agit d'un gros risque. On aura du mal à trouver des personnes qualifiées pour le temps qui reste au programme. Est-ce qu'il ne faut pas se suffire des ressources internes ?

Randall WOOD : Nous avons donné notre ANO pour l'organigramme. A notre avis, la création de deux postes de DGA adjoints va entraîner plus d'équilibre et plus de discussions à l'interne. Ainsi le DG ne pourra pas tout faire.

En plus, nous avons trouvé depuis longtemps qu'il y avait un manque de cohérence dans les plans de travail. La mise en place d'une Direction des Opérations va permettre d'assurer la cohérence dans les documents.

Ndiobo DIENE : Nous avons vécu une situation pareille dans un de nos projets d'irrigation. Il y avait énormément de conflits. Pour tenter de trouver une solution à cela, nous avons institué un DGA chargé des Opérations et un DGA chargé du Support. Cela avait permis de calmer les tensions et ça avait marché.

Toutefois, il est important de noter qu'en cas d'existence de conflit à l'interne, cela risque de s'exacerber, il y aura un grand problème. En outre, une autre question est de savoir s'il existe à l'interne des gens qui ont le charisme suffisamment fort pour prendre en charge ces fonctions.

Baye Ibrahima DIAGNE : Nous autres de culture francophone, nous avons souvent le défaut de vouloir régler nos problèmes par des organigrammes. Les problèmes, on les règle avec le management des hommes et un leadership fort. La véritable question est de savoir si nous avons dans ce programme un bon management des hommes.

Yaya DIATTA : Dès lors que ce type d'organigramme a été expérimenté ailleurs et ça a marché, nous pouvons l'accepter et attirer l'attention du DG sur les risques réels qui se présenteront. Sinon, il sera difficile de trouver une solution.

Amacodou DIOUF : La question est très compliquée. On est là pour aider le DG à faire le travail normalement et à temps. Nous n'avons plus beaucoup de temps et les ressources humaines sont rares. Toute tentative de réorganisation du personnel aura des effets.

Le DG doit se donner le temps de travailler sur son organigramme. Il n'y a pas de péril dans l'organisation. Des mécanismes pour la gestion des compétences existent. Dans notre cas, nous venons de sortir d'une crise. Il y a encore beaucoup de problèmes. Des facteurs subjectifs impacteront nécessairement sur les facteurs objectifs.

Papa Modou NDIAYE : L'organigramme a été partagé avec le personnel de MCA-Sénégal dans le cadre d'une réunion de coordination. Tout le personnel y a adhéré. L'organigramme n'est pas le fruit de ma réflexion à moi tout seul. Le Spécialiste qualité du MCC nous a apporté son concours et ses conseils pour son élaboration. J'ai proposé le nouvel organigramme pour avoir plus de cohérence d'ensemble. Mais, c'est au Conseil de Surveillance d'apprécier. Nous sommes conscients qu'il y a bien des difficultés.

Mansour TALL : J'ai une question préalable. Vous étiez DGA et vous avez été promu DG par intérim. Donc, le poste de DGA est vacant en ce moment. Je propose que ce poste soit pourvu. Ensuite, je propose que le conseil vous confirme DG et on reste dans l'organigramme actuel.

Je pense que toute personne qui sera recrutée passera au moins 3 à 4 mois pour apprendre. Cela nous mènerait tout de suite à la date fatidique des 20 à 19 mois.

Je propose que l'on fasse une promotion interne. La réorganisation doit se faire à l'interne pour assurer une opérationnalité continue.

Papa Modou NDIAYE : Pour moi, les choses doivent se faire en deux phases. La première phase, c'est l'adoption de l'organigramme. Une fois l'organigramme adopté, on vient à la seconde phase avec des propositions pour pourvoir les postes.

Yaya DIATTA : Je demande l'approbation de l'organigramme avec des recommandations.

Etienne TURPIN : Les deux phases évoquées par le DG posent problème. Il n'est pas question pour nous d'adopter un organigramme avant que l'on nous indique qui on entend mettre à ces postes qui seront créés. Il faut nous présenter les propositions de nom pour chaque poste pour que nous puissions décider en connaissance de cause.

Ndiobo DIENE : L'organigramme, selon le DG est approuvé à l'interne, c'est le fruit de la réflexion des personnes qui travaillent à MCA-Sénégal. Moi, je l'approuve à condition que les postes soient pourvus par promotion interne.

Randall WOOD : Nous avons toujours déploré le fait que le MCA-Sénégal n'avait pas de ressources humaines suffisantes. Il y a du travail qui traine. En plus il y a le budget nécessaire pour prendre en charge les frais de personnel.

Baye Ibrahima DIAGNE : Une organisation de 46 personnes avec un DG et deux DGA est rare. Cela veut dire qu'il y a un problème de management, d'organisation et de *job description*.

Amacodou DIOUF : nous nous félicitons de l'appui qui vous a été donné par l'expert de MCC pour refaire l'organisation, mais nous sommes aussi des Managers en organisation.

J'aurais compris qu'on vous propose d'augmenter du personnel à la base. Mais on ne peut venir vous demander de mettre deux cadres au sommet comme deux béliers dans un enclos. Il faut être réaliste. S'il y a de l'argent disponible, que l'on consacre cela à la production et non à des frais de personnel.

Le système de dualité au sommet pose problème surtout si l'on prend en compte l'historique de MCA-Sénégal. Un organigramme qui ne prend pas en compte l'historique de la maison est inéluctablement voué à l'échec.

Massar WAGUE : Ce que l'on veut trouver, c'est une réponse à la situation actuelle. Si nous validons l'organigramme et que l'on fasse venir des personnes de l'extérieur pour occuper les postes, cela va poser beaucoup de problèmes.

Le reste est une question de leadership. Il nous avait été proposé de désigner un Directeur général par intérim, nous l'avions accepté. Je pense qu'il a les capacités nécessaires pour faire le travail. Si ce n'est pas le cas, de toutes façons ça ne passera pas. Le problème réel qui se pose a trait au management des hommes dans un environnement complexe.

Ce qui me rassure un peu, c'est que le DG a dit que l'organigramme proposé a été approuvé par toute l'équipe de MCA-Sénégal.

Mansour TALL : Nous renvoyons l'adoption de l'organigramme à une réunion ultérieure qui sera convoquée dans quatre semaines. Le Dg devra venir avec des propositions de noms pour les postes à pourvoir. Il ne faut pas que nos décisions créent des frustrations, il sera procédé à une promotion interne. Il nous faut donc les propositions de noms pour que nous puissions prendre les décisions.

Papa Modou NDIAYE : L'organigramme a été discuté en interne. Je ne pensais pas faire, avant son adoption, des propositions de noms pour les postes à pourvoir, mais si telle est la volonté du Conseil, nous reviendrons à la prochaine réunion avec des propositions.

Le Conseil a décidé de renvoyer l'examen de ce point à une réunion extraordinaire qui sera convoquée dans quatre semaines. Il a, en outre, décidé que les postes de directeurs généraux adjoints proposés seront pourvus par la voie de la promotion interne et demandé au Directeur général par intérim de lui proposer, à la prochaine réunion, un organigramme avec des noms pour ces postes.

7. Informations sur les prochaines étapes, Questions diverses, Agenda de la prochaine réunion du Conseil de Surveillance

Le Conseil a décidé, en outre, d'examiner lors de la prochaine réunion extraordinaire la nouvelle grille salariale et l'indemnisation de l'ancien Directeur Général de MCA-Sénégal.

III. Fin DE LA REUNION:

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a levé la séance à 14 heures 48 mns

Validé par: _____

Nom: Papa Modou NDIAYE

Secrétaire du Conseil de Surveillance

Approuvé par: _____

Nom: El Mansour TALL

Assurant l'Intérim du
Président du Conseil de Surveillance